

Département Politique
Suisse

Berne, le 2 Septembre 1919.

Division des Affaires Etrangères

B 14/211/ P 21/2 - 111 My

Prière de rappeler
ce numéro dans la réponse

Légation de Suisse à Paris	
* - 5 SEP. 1919 *	
No. Contr.	742

Monsieur le Ministre,

En vous remerciant vivement de votre télégramme No. 34 du 31 août, nous avons l'honneur de vous confirmer nos deux télégrammes du 1er septembre concernant le Vorarlberg et nous espérons que vous réussirez à persuader le Conseil des Cinq à insérer dans le Traité de Paix une clause relative au Vorarlberg. Nous avons communiqué à notre Légation à Rome le second télégramme que nous vous avons adressé, au sujet de l'attitude de l'Italie, en la priant d'agir dans le même sens.

D'ordre de M. Motta, qui remplace M. Calonder absent, nous ajoutons ce qui suit: d'après tous les renseignements qui nous parviennent, les pangermanistes au Vorarlberg sont très peu nombreux mais bruyants et ont une haine violente contre M. Clémenceau. Le succès que paraît remporter maintenant la politique germano-autrichienne dans l'affaire du Vorarlberg les fait jubiler et le silence du Traité est célébré par eux comme un triomphe personnel qu'ils remportent sur leur ennemi Clémenceau. Il ne nous semblerait pas inutile que cet aspect de la question fût mis

Monsieur D u n a n t ,
Ministre de Suisse
P a r i s .



sous les yeux de M. Dutasta et du Président de la Conférence, et nous sommes persuadés qu'il vous sera Bien facile de le faire.

En vous remerciant à l'avance des renseignements que vous voudrez biencontinuer à nous faire parvenir autant que possible, nous vous prions d'agrèer, Monsieur le Ministre, les assurances de notre haute considération.

p.o. Charles L. E. Fardey

Ministère de l'Intérieur
Paris